



BULLETIN D'INFORMATION

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal
Du lundi 22 février 2021

Contrat de maintenance du Logiciel cimetière :

Afin de faciliter la gestion du cimetière la commune a signé, en 2018, un contrat de maintenance avec assistance téléphonique, avec la société « ADIC informatique ». Le Conseil accepte donc de renouveler ce contrat à compter du 1^{er} avril 2021 pour un montant de 144 € TTC, et ce pour une durée de 3 ans.

Convention d'utilisation du Stade 2019-2020 :

Les frais d'utilisation du Stade Claude GUINARD par le Collège Saint-Joseph s'élèvent à 576 €. Le Conseil accepte donc d'établir la convention établissant le montant de cette contribution.

Convention d'instruction des autorisations d'urbanisme :

Le Conseil accepte de renouveler la convention établie avec la CCPG-Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans. Les agents administratifs, n'étant pas assez spécialisés en matière d'urbanisme, le Conseil accepte de ne garder en mairie que l'instruction des certificats d'urbanisme de type a.

Admissions en non-valeur :

Monsieur le Maire signale qu'une écriture en non-valeur est à faire pour un montant de 635.68 € concernant des dettes de cantine, de locations de salles et autres.

Taxe d'aménagement 2022 :

Pour rappel, en novembre 2020 le Conseil a délibéré sur la taxe d'aménagement en fixant le taux à 1.25 %. Il a également délibéré sur les exonérations accordées pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m² et pour les maisons de santé. Cependant, les abris de jardins n'ont pas été mentionnés, les pétitionnaires devront donc payer une taxe pour cette année. Il est alors proposé au Conseil de délibérer d'ores et déjà pour 2022 en maintenant le taux de la taxe à 1.25 %, en maintenant également les exonérations en vigueur mais en rajoutant une exonération pour les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers.

Demande d'exonération de loyers :

Suite à la crise sanitaire, l'association Agrobio située dans nos locaux 20 rue de l'Anjou, a subi de grosses pertes financières. Elle a donc formulé une demande d'exonération de 3 mois de loyer. Cependant, il convient d'attendre les justificatifs financiers avant de prendre une décision. Celle-ci sera donc reportée à un prochain Conseil.

Point sur les travaux et chantiers en cours :

- **Les 1000 chantiers** : Monsieur le Maire informe le Conseil que notre demande de subvention a été acceptée par le Conseil Départemental et pour l'ensemble de nos projets.
- **Restos du Cœur** : En raison des autorisations d'urbanisme et de

Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par, Pierre Maître, et Jany Péronnet.

Mise en page :

A. Brandeau

Imprimé par nos soins

Mairie :



1 pl. de l'Hôtel de Ville
BP 50003
79130 SECONDIGNY



05 49 63 70 15



secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :

Lundi 22 mars 2021 20h30

Élections départementales et Régionales des 13 et 20 juin 2021

Si vous souhaitez voter aux prochaines élections, pensez à venir vous inscrire sur les listes électorales avant le 1er mai ou bien à nous signaler votre changement d'adresse au sein de la Commune.

sécurité très contraignantes, les travaux ont pris du retard.

- **Parking Néraudeau :** Monsieur Brémaud, Adjoint au Maire, informe le Conseil que les travaux sont presque terminés et que le marquage au sol sera refait.

- **Préau du cimetière :** la Mairie a reçu de la part d'un particulier, un courrier nous faisant part de son mécontentement quant à la démolition du préau et nous demandant également la création d'un sanitaire. Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

- **Bâtiment Rue de la Charmille :** la démolition du bâtiment sera faite par la SCI GIROUIN pour un montant de 21 000 €. Madame Racaud signale qu'il serait préférable de prévoir la démolition pendant les vacances scolaires afin de ne pas gêner les bus. Monsieur Brémaud explique qu'il y aura des demandes de circulation à faire.

Point sur les commissions :

Plusieurs réunions de commissions sont prévues :

- Communication et Vie Locale, Jeunesse et Vie Associative, et Culture et tourisme : 26 février à 18h30.
- Finances et budgets : 15 mars à 20h30.
- Biens Communaux : 2 mars à 20h30.
- Écoles et Cantine : 29 mars à 20h30.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il souhaite organiser une réunion avec les Maires des Communes environnantes pour un projet de mutualisation de moyens matériels et humains. Cette mutualisation permettrait l'organisation de travaux d'entretien de voirie, des fossés, de taille. Une réflexion avait déjà été entamée sur ce sujet avec la municipalité précédente.

Suite à la commission Voirie qui s'est réunie le 19 février, des devis ont été demandés à l'entreprise GOUBAND pour le débernage et le nettoyage des buses. Une rencontre avec l'entreprise Migné TP et la Colas est à prévoir pour solutionner le problème des nids de poule sur la route de Saint-Aubin-Le Cloud.

Questions diverses :

Monsieur le Maire aborde le point d'une éventuelle « Maison France Services » pour laquelle la Commune pourrait bénéficier d'aides. Monsieur Guillot signale que l'ancienne équipe municipale avait déjà abordé ce sujet.

Il informe également le Conseil d'un message que nous avons reçu du Secrétaire d'État chargé de la jeunesse, relatant de la mise en place d'une mission de service civique pour une durée de 6 à 12 mois (24h hebdomadaires minimum) qui serait financée à hauteur de 80%. Monsieur le Maire rebondit sur le fait que ce dispositif serait intéressant pour tester la création d'un poste d'assistant numérique permettant d'aider la population dans ses démarches informatiques.

Il évoque le lancement du dispositif « CAP Relance 2021 » par le Département (subvention pouvant s'élever jusqu'à 12 137 €). Cette enveloppe pourrait permettre la réfection de la toiture du bâtiment au 63 Rue de la Vendée.

Madame Macaud signale au Conseil qu'une réunion pour les chemins de randonnée est prévue le 7 avril par la CCPG.

Coronavirus :

**POUR SE PROTÉGER ET
PROTÉGER LES AUTRES**



Se laver très régulièrement les



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.



Saluer sans se serrer la main, éviter les embras-



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.

Les **salles** restent **fermées** au public jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté préfectoral du 22 février 2021, **l'obligation du port du masque** sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public est **prolongée jusqu'au 22 mars 2021 inclus**.

Pour rappel, en plus de la pandémie de Coronavirus, nous subissons également **l'épidémie de grippe aviaire**. Nous vous rappelons donc que toutes **vos volailles doivent être confinées**.